

**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES :**

**CAHIER DES CHARGES POUR L’ORGANISATION D’UN VOYAGE SCOLAIRE A BERLIN**

Date de publication : 21 décembre 2018

Date limite de réception des offres : 08 février 2019

**1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

Pouvoir adjudicateur :

Lycée Professionnel Jean Chaptal

Rue de Clos des Gardes

37400 AMBOISE

Représenté par : M. PASCO, proviseur

Pour tous renseignements complémentaires à la remise de l’offre, les candidats pourront s’adresser à :

* Christophe CARDONNA, enseignant en Lettres-Histoire et coordinateur du projet, pour la partie pédagogique
*christophe.cardonna@ac-orleans-tours.fr*
* Gaëlle SALON, adjointe-gestionnaire, pour la partie administrative et financière

*gaelle.salon@ac-orleans-tours.fr*

**2 – OBJET du MARCHÉ**

Ce marché porte sur une prestation de voyage scolaire « clé en main » à Berlin destiné à des élèves de Terminale Bac Pro filière sanitaire et social.

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique. Le candidat doit soumissionner à l'ensemble des prestations du lot.

**3 - ORGANISATION DES PRESTATIONS**

Objectif du voyage :

Découvrir Berlin dans le cadre des festivités des 30 ans de la chute du mur : la ville, son Histoire, ses lieux artistiques, et bénéficier d’une immersion linguistique.

Date de départ : le dimanche 3 novembre 2019, départ de la gare routière d’Amboise vers midi (arrivée à Berlin vers 8h)

Date de retour : le samedi 9 novembre 2019, retour à la gare routière d’Amboise (départ le vendredi 8 novembre au soir).

Lieu : BERLIN (Allemagne)

Nombre de participants : 32 élèves

 4 accompagnateurs

Programme : le programme d’excursions et de visites s’effectuera sur 5 jours. Il prévoira 1 activité par demi-journée et inclura obligatoirement les visites suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| * Bundestag
 | * Studios Hansa
 |
| * Alexanderplatz
 | * Montée de la tour de la télévision
 |
| * East Side Gallery
 | * Souterrains
 |
| * Visite guidée sur le thème du Street art/lieux underground
 |  |

Visites optionnelles :

|  |  |
| --- | --- |
| * Croisière sur la Spree
 | * Visite thématique à vélo
 |
| * Musée de l’espionnage
 |  |

Prestations à fournir :

* **Transport aller/ retour en car** du Lycée au lieu de destination
* **L’hébergement** en familles d’accueil et la restauration en pension complète.
* Déplacements sur les lieux de destination et frais annexes.

**4 – PRIX**

L’offre de prix doit obligatoirement proposer un prix par participant. Celui-ci ne devra pas dépasser 415 € par participant, hors assurance.

Les prix proposés incluent tous les frais. Ils sont fermes et sous réserve de changements d’effectifs et de dates.

Le prix du séjour devra inclure impérativement :

* Les prestations mentionnées à l’article 3-
* les tarifs d’entrée aux lieux de visites
* en option, une assurance annulation individuelles et collectives

**5 – CONSULTATION, RECEPTION et PRESENTATION DES OFFRES**

La procédure de consultation retenue est celle du marché à procédure adaptée (MAPA) non formalisé selon les conditions prévues au Code des Marchés Publics.

Elle fera l’objet d’une publication sur le site AJI ([www.aji-France.com](http://www.aji-France.com)).

La date limite de réception des offres est fixée au : **vendredi 8 février 2019**

Les offres seront déposées sur la plateforme AJI ou envoyées par courrier électronique aux adresses figurant dans ce document.

**Les offres seront constituées au minimum :**

* **d’un devis**
* **des conditions d’annulation**
* **du présent cahier des charges signé par l’organisme**

**6 – JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres seront classées selon les critères pondérés suivants :

* qualité de l’offre et de sa présentation 50%
* prix 35%
* services associés (garanties,…) 15 %

Des négociations pourront être menées par le pouvoir adjudicateur avec un ou plusieurs des candidats sélectionnés selon les critères ci-dessus. Les négociations porteront sur les points suivants : Programmation des prestations et activités du voyage

 Prix des prestations

Le jugement final des offres se fera après remise de l’offre définitive par les candidats.

1. **– MODALITES DE REGLEMENT**

Le paiement s'effectue par mandat administratif dans les 30 jours suivant la présentation de la facture, et selon les modalités suivantes :

* Acompte à la commande dans la limite de 70% du montant total du séjour
* Solde à la remise des documents du séjour

|  |
| --- |
| Cachet et signature du candidat(représentant[e] habilité[e] pour signer le marché) |

À Saint-Barthélemy-d’Anjou, le 2 novembre 2015